



VILLE
D'EPONE

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Mairie d'EPONE

11/02/2021

SOMMAIRE

1) L'environnement extérieur *page 2*

Récession historique (PIB -9%), perspectives 2021-2022

2) Les points clés de la loi de finances 2021 *page 3*

2.1 le plan « France relance »

2.2 Les principales mesures de la loi de finances 2021

3) Contexte de la préparation budgétaire 2021 *page 5*

3.1 l'impact du Covid19 sur la commune d'Épône

3.2 L'épargne

3.3 Le fonds de roulement

3.4 Les restes à réaliser au 31/12/2020

4) Les principales orientations budgétaires pour 2021 *page 10*

En recettes

4.1 La fiscalité des ménages TH / TF

4.2 L'Attribution de Compensation

4.3 La Dotation Globale de Fonctionnement

5) Les principales orientations budgétaires pour 2021 *page 11*

En dépenses

5.1 Les charges à caractère général

5.2 La masse salariale

5.3 L'endettement

5.4 Les contributions au SIRE, aux associations, au CCAS et CDE

6) Les principales dépenses d'équipements prévues en 2021 *page 14*

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le rapport remis aux membres du Conseil permet le débat sur les orientations qui présideront à l'élaboration du Budget. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année 2021, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances 2021, ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2021 lors du conseil municipal début avril.

1) L'environnement extérieur

Une récession d'une ampleur historique en 2020 (PIB -9%)

L'année 2020 aura, à tout jamais, marqué notre pays, notre histoire, nos familles et nos vies. Le choc sanitaire provoqué par la Covid19 en mars a généré une onde de choc pour l'économie française, avec une récession d'une ampleur sans précédent depuis la création de la comptabilité nationale (années 30).

Après une chute de l'activité au deuxième trimestre, lors du premier confinement, puis un très net rebond de juin à septembre, l'économie française a subi en fin d'année un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Ce deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, a eu un impact significatif mais beaucoup moins fort que celui du printemps. Globalement, l'activité économique (le PIB) a ainsi reculé de l'ordre de 9 %.

Quelles perspectives pour 2021 et 2022 ?

Grâce à l'amortisseur des finances publiques, le pouvoir d'achat des ménages serait en moyenne préservé en 2020 et en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record de 2020 (22 %), resterait encore élevé en 2021 dans le scénario central. De son côté, l'investissement des entreprises, après une forte chute en 2020 (- 10 %), rebondirait nettement en 2021.

Même si l'ampleur des dispositifs d'activité partielle a permis de limiter à court terme la détérioration du marché du travail, celle-ci pourrait intervenir avec retard, sur les trimestres à venir et le taux de chômage atteindrait un pic proche de 11 % au premier semestre 2021, avec un reflux ensuite vers 9 % à fin 2022.

Après s'être progressivement affaiblie depuis le début de l'année, l'inflation totale s'établirait, en moyenne annuelle, à 0,5 % en 2020. Elle se redresserait ensuite très progressivement pour se situer légèrement au-dessus de 1 % en fin d'année 2023.

Le déficit public ne reculerait que progressivement après sa forte hausse en 2020 à plus de 11%. En l'absence de mesures nouvelles de consolidation budgétaire, il serait toujours proche de 4 % du PIB en 2023, et la dette publique approcherait 120 % du PIB à cet horizon.

Sources (INSEE, Banque de France, Caisse Des Dépôts)

2) La loi de finances 2021

2.1 Le plan France relance : construire la France de 2030



La loi de finances 2021 a comme principal objectif d'accompagner le plan France relance déployé par le Gouvernement afin de redresser l'économie tout en préparant le pays aux défis de demain. Doté de 100 milliards € dont 40 milliards d'euros par l'Europe, et 20 milliards d'euros par la Caisse des Dépôts.



Les sommes de ce plan seront dépensées sur deux ans (2021 – 2022). L'investissement total de 40 Md€ de l'Etat et des régions (20 Md€ chacun) dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région 2021-2027 dont l'axe fort reste la transition écologique

16 Md€ vont être consacrés à la mise en œuvre en région du Plan de relance dont 8 Md€ fléchés vers les régions dans le cadre des plans régionaux de relance et 8 Md€ à la disposition des préfets qui pourront contractualiser avec les départements, les métropoles ou « tous les EPCI qui le souhaiteront ».

Trois priorités

L'écologie : La relance sera une relance verte.

Sur les 100 milliards d'euros, 30 milliards sont destinés au financement de la transition écologique. afin de s'inscrire dans une économie européenne décarbonée et atteindre la neutralité carbone en 2050. Ainsi seront soutenus :

- *La rénovation thermique des bâtiments,*
- *L'aide à la décarbonation de l'industrie,*
- *Le bonus écologique,*
- *La prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre, ou encore la transformation du secteur agricole.*

La compétitivité : La relance sera la clé de la souveraineté économique et de l'indépendance technologique.

Si la France a des atouts, des compétences et des savoir-faire, elle doit faire face, aujourd'hui encore, à un problème structurel majeur : celui de son offre. Il convient d'être plus compétitifs. Cela passe notamment par le choix de :

- *La transition écologique,*
- *La baisse des impôts de production,*
- *L'investissement massif dans les technologies d'avenir, par l'aide à la recherche,*
- *La formation,*
- *Le développement de compétences,*
- *La valorisation des savoir-faire nationaux existants.*

La cohésion : La relance sera une relance sociale et territoriale.

Elle permettra de mieux soutenir et accompagner les jeunes ainsi que de protéger les plus modestes. Le plan de relance concerne tous les territoires à toutes les échelles. Il s'agit d'une solidarité au sens large : entre les générations, les territoires, les entreprises de toutes tailles et entre les Français. C'est un élan collectif que porte le plan de relance, notamment à travers le Ségur de la santé, la cohésion territoriale et le soutien aux personnes les plus précaires.



La ville d'Épône entend profiter de ce plan de relance dès 2021 en entrant dans les contrats de plan. A cet effet À la demande de Monsieur le Maire, les Maire-adjoints vont s'appuyer sur les services de la ville pour regarder les différents financements possibles pour les projets que nous portons.

2.2 les principales mesures de la loi de finances 2021

Reconduction des mesures d'urgence

11 milliards d'euros seront mobilisés pour financer l'activité partielle.

7 milliards d'euros seront consacrés au fonds de solidarité dédié aux entreprises en difficulté.

1 milliard d'euros sera prévu pour les exonérations de cotisations sociales.

Baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros à partir de 2021

Diminution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 7 milliards d'euros.

Suppression de 3,3 milliards d'euros d'impôts économiques à travers « une réduction par deux » de la valeur locative des établissements industriels.

- 1,75 Md€ au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPb)
- 1,56 Md€ au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Les Collectivités seront compensées à 100%

Baisse de l'impôt sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés passera à 27,5 % pour les grandes entreprises et 26,5 % pour les plus petites en 2021. L'objectif est d'atteindre un taux d'imposition de 25 % en 2022.

Simplification des taxes locales sur l'électricité

La TCFE est composée de la taxe intérieure abondant le budget de l'Etat, de la taxe communale (TCCFE) et de la taxe départementale (TDCFE) sur la consommation finale d'électricité. En 2021 elles deviennent partie

intégrante de la taxe intérieure (TCFE) sur la consommation finale d'électricité perçues par l'Etat, supprimant la partie locale ce qui répond au souhait de l'Etat d'harmoniser les tarifs au niveau national. Pour ce faire, la taxe communale sera fixée unilatéralement à sa valeur maximum en 3 ans pour toutes les collectivités y compris pour les 21% des communes qui ne sont pas au maximum.

Suppression progressive et totale de la taxe d'habitation sur les propriétés principales en 2023

Supprimée pour 80 % des redevables en 2020, cette taxe sera allégée de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022 pour les foyers les plus aisés restants. Il est prévu qu'elle disparaisse totalement en 2023. **Elle sera compensée par la taxe foncière perçue par les départements.**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour la 4^{ème} année consécutive, le montant de la DGF est maintenu à son niveau antérieur (26,8 Md€).

Le gel de la DGF depuis 2018 aboutit à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal, à laquelle s'ajoute l'absence de prise en compte de la progression démographique. De plus, la mécanique de redéploiement des crédits à l'intérieur de la DGF (progression de la péréquation) a pour conséquence, pour deux tiers des communes, la diminution de leur dotation forfaitaire.

La perte cumulée depuis 2013 pour la commune d'Epône s'élève à plus de 3 000 K€.

Lutte contre la pollution de l'air

Le malus sur le poids des véhicules personnels de plus de 1800 kg s'appliquera à partir de 2022, et le malus écologique visant les véhicules à fortes émissions de dioxyde de carbone (CO2) sera durci au cours des trois prochaines années.

Renforcement des incitations fiscales relatives à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports au 1er janvier 2022, afin de se rapprocher de l'objectif fixé par le droit de l'Union européenne de 14 % d'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables de 2030. C'est une aide qui sera étudiée pour le remplacement des véhicules.

La commune d'Epône prévoit l'acquisition d'un second véhicule électrique.

3) Contexte de la préparation du budget 2021

L'année 2020 aura été marquée par l'épidémie de Covid19. Comme évoqué précédemment, ce nouveau virus a également impacté les services à la population et par conséquent les résultats financiers de la commune. Néanmoins nous avons pu préserver une épargne de bon niveau, ce qui est loin d'être le cas de nombreuses communes.

Une situation qui a été rendue possible par la capacité de la ville et de l'ensemble de ses services à s'adapter rapidement, en mettant en place :

- des solutions innovantes pour limiter les baisses de recettes comme l'intranet au centre culturel qui a permis de maintenir les adhésions à un niveau identique,
- une communication avec les Epônois étendue avec le développement du site internet « Epone.fr », en complément de l'application « Epone en poche »
- des services très appréciés comme : les classes apprenantes., un forum de l'emploi digitalisé, un Numérique Epone Show digitalisé, et des animations de Noel en substitution du marché de Noel.
- le démarrage d'une démarche développement durable avec plusieurs réunions de quartiers et la signature d'un contrat d'accompagnement avec un consultant expert de ces démarches pour accompagner la commune dans la définition d'un plan d'actions lissé sur le mandat.

Tout en proposant aux Epônois, des moyens de protection contre le COVID grâce à plusieurs distributions de masque en boîte aux lettres, des journées de dépistage et une recherche sans relâche de protection de nos aînés grâce au dynamisme du CCAS.

Les perspectives budgétaires en 2021 s'annoncent également délicates dans un contexte sanitaire, social, et économique très tendu, notre ambition sera de maintenir une épargne satisfaisante pour permettre à notre commune de poursuivre son développement et sa capacité à accueillir les nouveaux Epônois.

3.1 Les secteurs impactés par le Covid19 en 2020 pour Epône

Le tableau ci-après montre que l'impact pour la ville d'Epone a représenté un coût net de 153 K€ en 2020

SECTEURS D'ACTIVITES	EN DEPENSES	EN RECETTES	COUT COVID EN 2020
Budget Covid-19 (masques, gel, ...)	85K€		85K€
Subvention de l'Etat (masques)		12K€	-12K€
Administration générale	-40K€		-40K€
Caisse des écoles	-35K€		-35K€
Restauration scolaire, activités périscolaires	-40K€	-70K€	30K€
Culture	-25K€	-40K€	15K€
Animations, Fêtes, vie économique	-65K€		-65K€
Entretien et nettoyage des locaux	20K€		20K€
TLPE		-5K€	5K€
Droits de mutation		-130K€	130K€
Baux commerciaux		-20K€	20K€
TOTAL	-100K€	-253K€	153K€

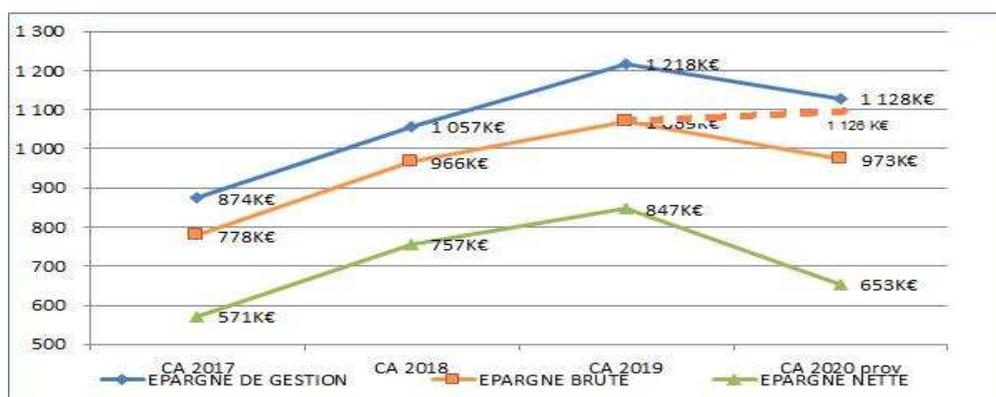
3.2 L'épargne

L'épargne brute correspond au solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions). Elle conditionne la capacité de la ville à engager des investissements, elle participe aux gros entretiens de voirie avec la contribution à GPS&O, et aux remboursements des emprunts.

En 2020 la ville aura réalisé une marge brute de 973 K€ ; avec un recul de 100 K€ par rapport à 2019 qui s'explique en grande partie par l'effet Covid.

Retraînée du Covid19, comme le montre le schéma ci-dessous, l'épargne brute progresse de plus de 50 K€ par rapport à 2019, ce qui témoigne de la bonne gestion notamment des dépenses et des efforts consentis pour réussir à maintenir ce cap.

EPARGNE – RETROSPECTIVE 2017/2020



Montants en K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prov
011 - Charges à caractère général (hors tvx régie)	1 845	1 988	1 846
012 - Charges de personnel	4 252	4 397	4 456
014 - Contributions pénalités et péréquations	208	171	132
65 - Indemn.Elus/Syndicats/Subv assoc	1 154	1 088	940
67 - Charges exceptionnelles	31	33	16
Dépenses de gestion courante	7 490	7 677	7 390
70 - Produits des services	635	756	558
013 - Rbrsmt sur salaire (IJ)	210	236	201
73 - Fiscalité (Impôts et taxes)	6 598	6 801	6 759
74 - Dotations (DGF...) Subv (CAF...)	719	753	682
75 - Encaiss loyers / + SIRE	350	318	304
77 - Produits exceptionnels (hors cession)	35	31	14
Recettes de gestion coutante	8 547	8 895	8 518
EPARGNE DE GESTION	1 057	1 218	1 128
Intérêts de la dette	91	149	155
Produits financiers			
EPARGNE BRUTE	966	1 069	973
Capital de la dette	209	222	320
EPARGNE NETTE	757	847	653

TAUX D'EPARGNE

	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prov
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	8 547	8 895	8 518
Epargne brute	966	1 069	973
TAUX D'EPARGNE	11,3%	12,0%	11,4%

Ce taux d'épargne indique la part réelle des recettes de fonctionnement qui fait l'objet d'un autofinancement, à destination de la section d'investissement.

Pour 2021, il est prévu de maintenir le taux d'épargne brute au-dessus de 11%.

3.3 Le fonds de roulement

Montants en K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prov
EPARGNE NETTE	757	847	653
CESSIONS D'ACTIFS	0	4	11
Recettes d'équipement / Subventions	255	2209	1984
Recettes financières / FCTVA	213	515	1246
RECETTES REELLES D'INVEST	468	2724	3230
Dépenses d'équipement brutes (+ travaux régie)	3 862	7 645	1 985
Dépenses financières (hors emprunts)	0	0	8
DEPENSES REELLES D'INVEST	3 862	7 645	1 993
CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT	-2 637	-4 070	1 901
Emprunts nouveaux / Remboursements anticipés	2 000	4 501	
VARIATION FONDS DE ROULEMENT (Résultats de l'exercice)	-637	431	1 901
Résultat de fonctionnement reporté	2 070	1 389	2 280
Résultat d'investissement reporté	-509	-1264	-296
Part du résultat précédent affecté à l'investissement	625	1427	
FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global de clôture)	1 549	1 983	3 885

Le résultat global de clôture de l'exercice 2020, devrait être de l'ordre de 3 885 K€. Ce résultat, très largement positif, ne doit pas occulter le fait qu'il n'intègre pas le remboursement anticipé du prêt relais de 2 000 K€ contracté pour le financement du nouveau bâtiment scolaire et culturel dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Néanmoins il sera intégré aux restes à réaliser de l'exercice 2020, pour un remboursement anticipé, après délibération, afin de mettre en évidence le besoin de financement généré par cet emprunt. Ce besoin d'environ 2 350 K€ (voir détail ci-dessous), déduit du résultat global de clôture, 3 885 K€, devrait mettre en évidence, lors du vote du prochain Compte Administratif, un **report à nouveau d'environ 1 535 K€**, correspondant à la marge de manœuvre réelle de la commune.

 **Ainsi dès 2021 et malgré la situation de crise sanitaire, nous pourrons rembourser comme prévu le prêt relais.**

3.4 Les restes à réaliser au 31/12/2020 repris au BP 2021

EN RECETTES

Tiers	Objet	COMPTE	MONTANT TTC
REGION ILE DE France	SUBVENTION ECLAIRAGE COURTS DE TENNIS	1322	9 386,00 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER EN RECETTE		9 386,00 €

EN DEPENSES

TIERS	OBJET	COMPTE	MONTANT TTC
LA BANQUE POSTA	REMBOURSEMENT DU PRET RELAIS	1641	2 000 000,00 €
	TOTAL COMPTE 1641		2 000 000,00 €
A2M CREATION	PHASE 1 AVANT PROJET RESTAUR ET AGRAND DE L'ANCIENNE MAIRIE	2031	11 280,00 €
DT CONSEILS	AUDIT + ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE + LABELLISATION VILLE INTERNET	2031	4 250,00 €
TRIP TYQUE	MISSION EXPERTISE ET CONSEIL EN IMMOBILIER	2031	30 000,00 €
AGORA PLUS	ACQUISITION MODULE AGORA FAMILLE PREMIUM	2051	4 590,00 €
GALLIMEDIA	EXTRANET CAC	2051	6 300,00 €
	TOTAL COMPTE 2051		56 420,00 €
BATISCOPIE DOMO	DIAGNOSTICS AMIANTE, PLOMB, TERMITES FERME HELOIN, GILBERT, MAIRIE ANNEXE	2135	7 635,60 €
IDONEIS	M.O. POUR REHABILITATION DES VESTIAIRES STADE DES AULNES	2135	41 784,00 €
ALPES CONTROLES	MISSION CT TRAVAUX VESTIAIRES FOOT DU STADE DES AULNES ET VISONNERIE	2135	5 328,00 €
COORDINATION MA	MISSION SPS TRAVAUX VESTIAIRES FOOT STADE DES AULNES ET VISONNERIE	2135	3 966,00 €
YVELINES NUMERI	RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE POLICE MUNICIPALE	2135	34 457,69 €
EIFFAGE ENERGIE	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC NOUVELLE ECOLE M. VERNET	2135	2 051,19 €
AXIONE	FIBRE OPTIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE	2135	946,40 €
LEROY MERLIN	BALLON D'EAU CHAUDE SALLE LA GARENNE	2135	605,45 €
SAS AD CHAUDRON	FABRICATION ET POSE D'APPENTIS AU CTM	2135	7 365,60 €
ENERCHAUF	ADOUCCISSEUR SALLE DES FETES	2135	1 794,00 €
OPTIMARK	SIGNALETIQUE FENETRE ECOLE MADELEINE VERNET	2135	462,00 €
OPTIMARK	SIGNALETIQUE FACADE MEDIA THEQUE	2135	960,00 €
IDONEIS	MOE REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES MATERNELS	2135	86 178,00 €
	TOTAL COMPTE 2135		193 533,93 €
EIFFAGE ENERGIE	IMPASSE DE LA HAUTE BOVE MISE EN CONFORMITE ECLAIRAGE PUBLIC	2152	2 307,02 €
RSM	BARRIERES TOURNANTES BOIS LIMITE EPONE/JUMEAUVILLE	2152	888,00 €
	TOTAL COMPTE 2152		3 195,02 €
EUROFEU	ACQUISITION EXTINCTEURS	21568	1081,73 €
	TOTAL COMTE 21568		1 081,73 €
CONCEPTS ET COL	VEHICULE URBAIN TYPE FOUGONNETTE AVEC BENNE BASCULANTE	2182	26 390,00 €
	TOTAL COMPTE 2182		26 390,00 €
YVELINES NUMERI	11 TABLETTES ENSEIGNANTS MATERNELLES	2183	7 751,00 €
YVELINES NUMERI	CLASSES MOBILES ECOLES MATERNELLES + ACCOMPAGNEMENT	2183	57 077,85 €
PS2I	MATERIEL POUR PC CLASSES ELEMENTAIRES	2183	2 289,60 €
FINAXIOME	PC POLICE RECUPERATION PHOTOS	2183	663,60 €
FINAXIOME	PC PORTABLE HP NOUVELLE ARRIVE MARCHES/ST	2183	1 392,00 €
	TOTAL COMPTE 2183		69 174,05 €
TIXIT	RANGEMENT ARCHIVAGE MOBILIER	2184	7 500,00 €
MANUTAN COLLECT	MOBILIER ECOLE MAD VERNET	2184	1 160,98 €
JPG	MOBILIER POUR DIVERS SERVICES	2184	494,30 €
JPG	MOBILIER TABLE DE REUNION - CHAISES - CAISSONS	2184	485,98 €
	TOTAL COMPTE 2184		9 641,26 €
PLANET SONO	MATERIEL DE SONO - PACK STUDIO 4	2188	749,00 €
RYTHMES & SONS	ACQUISITION MATERIEL COURS MUSIQUE	2188	486,00 €
MANUTAN COLLECT	TREPIED APPAREIL PHOTO, PACK MICRO + PIED	2188	900,53 €
	TOTAL COMPTE 2188		2 135,53 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES		2 361 571,52 €



Pour 2021, nous veillerons à finaliser les projets en cours notamment la MOE du stade des Aulnes, la MOE pour réhabilitation des équipements scolaires, classes mobiles élémentaires, raccordement fibre optique de la police municipale et veillerons à un recouvrement rapide des subventions.



En 2020, malgré les contraintes liées au Covid19, avec notamment la fermeture des entreprises du bâtiment pendant près de deux mois, la commune d'Épône affiche un taux de réalisation de près de 70 % sur ses dépenses d'équipement budgétées.

4) Les principales orientations budgétaires pour 2021

EN RECETTES

4.1 La fiscalité directe des ménages

À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur. Les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire, ainsi que le taux départemental de TFB qui viendra s'ajouter au taux communal.

La réforme se voulant « neutre au niveau de l'impact financier », un mécanisme intégrant un coefficient correcteur sera mis en place et actualisé chaque année afin d'effectuer sur les recettes « post réforme » de taxe foncière sur les propriétés bâties soit :

- Une retenue pour les communes surcompensées
- Un versement d'un complément pour les communes sous-compensées.

POUR EPONE

Compte-tenu de la baisse d'un point du taux de taxe foncière départemental en 2020 (12,58% à 11,58%) et de la perte du produit correspondant, 111 K€, la commune d'Épône devrait être légèrement sous-compensée et donc bénéficier d'un versement complémentaire.

Toutefois la Taxe Foncière restera dynamique avec la revalorisation forfaitaire de ses valeurs locatives qui s'établira pour 2021 à hauteur de 0,2 %. Ce taux est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé. A cela s'ajoute la revalorisation « physique » des bases estimée à 0,5%, soit une augmentation prévisionnelle de 0,7%. Ce qui représente un produit d'environ **26 K€ soit 30 K€ de moins qu'en 2020.**



Pour 2021, dans le contexte actuel, aucune hausse de fiscalité locale n'est envisagée ce qui est rendu possible par la politique budgétaire menée par l'équipe municipale depuis plusieurs années anticipant sur les baisses drastiques de dotation de l'Etat sur la période de 2014 à venir tout en apportant un service amélioré aux Epônois notamment en matière d'équipement scolaire, culturel, et de sécurité

4.2 L'Attribution de Compensation

En application de l'article 1609 du code général des impôts (CGI), le montant de l'Attribution de Compensation correspond au reversement de fiscalité professionnelle unique, perçue par la Communauté Urbaine GPS&O, lequel est minoré du coût des charges de voirie communales transférées à celle-ci.

	CA 2019	CA 2020	BP 2021
AC en recette de fonctionnement	2 393 566 €	2 393 566 €	2 393 566 €
AC en dépense d'investissement	244 621 €	244 621 €	244 621 €
TOTAL AC NETTE REVERSEE PAR GPS&O	2 148 945 €	2 148 945 €	2 148 945 €

L'Attribution de Compensation a été établie de façon définitive en 2018.



Sans autre transfert de compétence en 2021, nous veillerons à ce que l'Attribution de Compensation soit figée au niveau actuel.

4.3 La Dotation Globale de Fonctionnement

L'article 22 de la loi de finances fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2021, à un niveau stable d'environ 27 milliards d'euros.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	PREVISION BP 2021
TOTAL DOTATION FORFAITAIRE	345 535 €	288 635 €	231 180 €	183 469€	135 000€

Malgré une enveloppe globale stable de la dotation au niveau national, la commune d'Épône est directement impactée par la péréquation au sein de la DGF et notamment son potentiel fiscal qui conduit à un écrêtement d'environ 50K€ par an.



En 2021 la ville perdra 50K€ de DGF et anticipera sur une extinction de la DGF d'ici 2024.

La commune d'Épône a intégré dans ses perspectives l'extinction de cette recette d'ici 3 ans. Cette contrainte sera compensée sur l'ensemble de la section de fonctionnement pour ne pas affecter son niveau d'épargne. Notamment par un travail sur les recettes avec les droits de mutation, les subventions, et les revenus des immeubles.

5) Les principales orientations budgétaires pour 2021

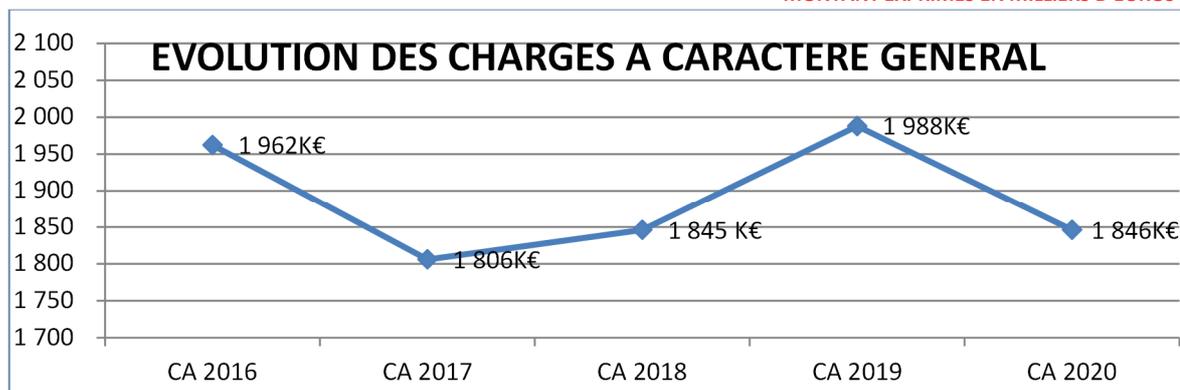
EN DEPENSES

Les orientations budgétaires auront pour objectif de maintenir un taux d'épargne au niveau de celui de 2019 sous réserve d'une reprise dès juin, tout en intégrant de nouveaux Epônois et leurs enfants. L'objectif est de maintenir le niveau de qualité des services et de préserver le caractère serein, attractif, et vert de notre commune. L'ambition sera d'amener rapidement les projets de maison médicale et de pharmacie en centre bourg, de permettre l'accueil des élèves supplémentaires notamment sur le quartier d'Elisabethville, mais aussi sur le bourg, de prévoir l'aménagement du quartier gare avec les équipes de GPS&O Les investissements feront systématiquement l'objet de recherche de subvention., de mécénat ...

Les dépenses de fonctionnement seront, comme les années précédentes, gérées avec un souci permanent d'économie et de stabilité dans les dépenses incontournables, voire de diminution quand cela est possible.

5.1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses liées aux frais de gestion et d'organisation des services à la population (hors masse salariale), ainsi qu'à l'entretien courant du patrimoine immobilier de la commune. On y retrouve ainsi les achats de matières et fournitures, et les prestations de services.



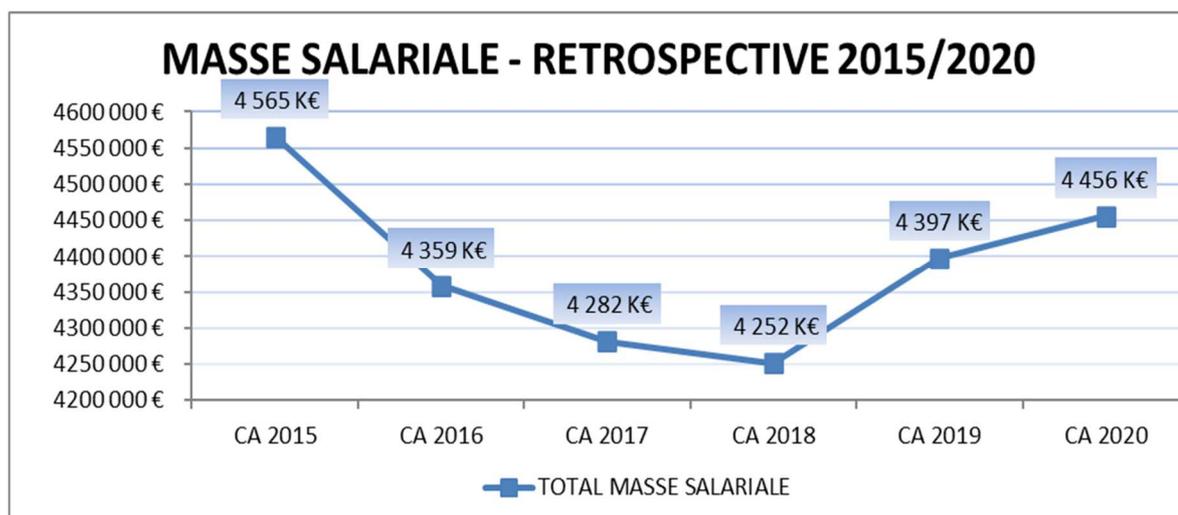
Pour 2021 l'objectif sera de maintenir les dépenses en dessous des 2 000 K€.

Des pistes de réflexion sont à l'étude pour réduire d'autres postes, sans détériorer la qualité des services à la population.

5.2 La masse salariale

STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Salaires Titulaires	2 000 548 €	2 084 067 €	2 082 401 €	2 087 452 €
Salaires Non Titulaires	846 053 €	818 219 €	915 728 €	973 518 €
Charges patronales	1 434 943 €	1 349 600 €	1 399 005 €	1 395 205 €
TOTAL MASSE SALARIALE	4 281 544 €	4 251 886 €	4 397 134 €	4 456 175 €
Remboursements sur salaires	226 942 €	209 965 €	235 696 €	201 438 €
MASSE SALARIALE RETRAITEE	4 054 602 €	4 041 921 €	4 161 438 €	4 254 737 €



La masse salariale a augmenté en 2020 de 60 K€ tout en restant inférieur au montant de 2015.

Pour 2021, il est prévu de maintenir l'évolution de la masse salariale sous la barre des 1,5% afin de prendre en compte l'augmentation du GVT (glissement vieillesse technicité) et les mouvements de personnel.

5.3 L'endettement

Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette / épargne brute.

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
EN-COURS DE DETTE (K€)	8 186	9 965	9 645
EPARGNE BRUTE (K€)	966	1 069	973
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	8,1 ans	9,3 ans	9,9 ans

Notre capacité de désendettement, grâce aux efforts de redressement de l'épargne, hors COVID, est maîtrisée, avec un taux de 9,9%.

L'en-cours de dette constaté au 31/12/2020, à savoir 9 645 K€, intègre le Prêt Relais de 2 000 K€ contracté en 2019 auprès de la Banque Postale pour palier le besoin de trésorerie durant la période de construction de la nouvelle école. Son remboursement intégral, par anticipation, budgété sur l'exercice 2020 fait l'objet d'un report de crédit sur l'exercice 2021.

 **Pour 2021, avec les services de la ville, nous maintiendrons une capacité de désendettement sous le seuil des 10 ans.**

STRUCTURE DE LA DETTE

PRÊT	PRÊTEUR	CAPITAL D'ORIGINE	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	TAUX (%)	PÉRIODE	SIGNATURE EMPRUNT
1	CAISSE EPARGNE	1 900 000 €	20	FIXE	3.27	Trim	05/12/2011
2	CREDIT AGRICOLE	2 700 000 €	20	FIXE	1.98	Annuel	12/01/2016
4	CDC	2 250 000 €	40	VARIABLE	LIVRET A + 1%	Trim	20/08/2018
3	CAISSE D'EPARGNE	1 500 000 €	28	FIXE	1.91	Trim	23/01/2018
5	CREDIT MUTUEL	750 000 €	19	FIXE	1.40	Annuel	25/10/2018
6	BANQUE POSTALE	2 000 000 €	2	FIXE	0.14	TRIM	02/08/2019

REMBOURSEMENTS DE LA DETTE EN 2021

PRÊT	PRETEUR	CAPITAL D'ORIGINE	ENCOURS AU 01/01/2021	ANNUITÉ 2021	CAPITAL 2021	INTÉRÊTS 2021	ICNE 2021
1	CAISSE EPARGNE	1 900 000 €	1 021 250,00 €	126 835,69 €	95 000,00 €	31 835,69 €	2 077,63 €
2	CREDIT AGRICOLE	2 700 000 €	2 241 218,34 €	164 804,61 €	120 428,49 €	44 376,12 €	40 591,92 €
3	CDC	2 250 000 €	2 218 962,19 €	74 791,61 €	41 926,52 €	32 865,09 €	2 706,12 €
4	CAISSE D'EPARGNE	1 500 000 €	1 448 709,98 €	69 292,03 €	41 920,73 €	27 371,30 €	6 344,23 €
5	CREDIT MUTUEL	750 000 €	715 269,77 €	45 230,23 €	35 216,45 €	10 013,78 €	7 140,56 €
6	BANQUE POSTALE	2 000 000 €	2 000 000,00 €	2 002 146,68 €	2 000 000,00 €	2 146,68 €	- €
	TOTAL	11 100 000 €	9 645 410,28 €	2 483 100,85 €	2 334 492,19 €	148 608,66 €	58 860,46 €

5.4 Contributions au SIRE, aux associations, au CCAS et à la Caisse Des Ecoles

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Contributions SIRE	411 682 €	309 076 €	236 380 €
Subventions Associations	155 900 €	154 760 €	128 640 €
Subvention CCAS	269 000 €	329 000 €	329 000 €
Subvention Caisse Des Ecoles	120 400 €	130 000 €	95 300 €

Le budget pour 2021 devrait s'établir comme suit :

- Reconstitution du budget des associations à l'identique pour 2021 en tenant compte des impacts sanitaires liés au COVID.
- Baisse du budget du CCAS avec le départ en retraite d'un agent et la réorganisation du service.
- Maintien du budget pour la Caisse des écoles à hauteur de la subvention de 2019, en intégrant l'augmentation d'une cinquantaine d'élèves pour la rentrée 2021.
- Le budget du SIRE, sera en augmentation de 60 à 80 K€, afin de reconstituer une trésorerie insuffisante.

6) Les principales dépenses d'équipements pour 2021

Notre ambition est d'amener la ville d'Epone, à s'adapter pour garantir le meilleur accueil des nouveaux arrivants dans une reconfiguration du quartier gare avec l'arrivée de la Gare RER Eole et la rénovation du centre bourg.

Nous allons donc **sur les prochaines années** poursuivre les travaux permettant :

- D'adapter l'accueil scolaire pour près de 50 nouveaux élèves ; les aménagements anticipés sur le centre de loisirs permettent d'ores et déjà une capacité suffisante.
- De réaliser une maison médicale et une pharmacie sur le bourg
- De réaliser à terme une continuité entre le quartier Gare et le centre bourg avec des circulations douces, voies cyclables en lien avec GPS&O
- De développer un environnement agréable
- D'entretenir et rénover nos équipements sportifs et notre patrimoine

Nous poursuivons aussi les partenariats qui aujourd'hui, permettent au quartier d'Elisabethville de disposer d'un terrain de VTT trail, ouvrant de nouvelles perspectives en termes de compétition et d'adhérents pour le club ORC. Ceci, grâce au partenariat avec l'entreprise ECT qui réutilise les terres inertes des travaux de EOLE. Nous aurons aussi sur 5 ha sur la zone dite de « la Bourde » la réalisation d'un espace protégé pour la faune et la flore, compensation verte liée à la construction de centre d'entraînement de Poissy.

Chaque projet est analysé et arbitré au regard des subventions mobilisables.

Pour 2021 les principales dépenses d'investissement feront l'objet d'un Plan pluriannuel d'investissements.

PLAN PLURIANNUEL AVEC CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

- Regroupement scolaire sur le bourg avec la fusion des écoles Pervenches et Lavandes projet subventionnable qui permettra de gagner des salles de classes supplémentaires (1 000 K€ sur 2 ans)

PROJET SUBVENTIONNABLE

- Rénovation des bâtiments au stade des Aulnes avec chauffage par pompe à chaleur afin de réduire la production de gaz à effet de serre, à l'origine du dérèglement climatique (600 K€ sur 2 ans)

PROJET SUBVENTIONNABLE (150 K€ CG78, 103 K€ Région)

- Réhabilitation du bâtiment de la mairie (300 K€ sur 2 ans). Les études seront programmées en 2021. Les travaux porteront sur la façade, les menuiseries, l'escalier extérieur, les gardes corps, la couverture, les chenaux, le sas d'accueil, 1 sanitaire

- Extension de l'école Madeleine Vernet avec création de deux classes supplémentaires et réfection des toilettes (132 K€)

PROJET SUBVENTIONNABLE

- Aménagement du parc du château avec équipement en toilettes, chemin piétonnier, développement d'activité autour du personnage local de Babar (125 K€)

AUTRES EQUIPEMENTS :

- Installation de la fibre aux Pervenches et à l'ancien Madeleine Vernet : 50 K€

- Reprise de l'allée à l'école Perce Neige : 7 K€

- Réhabilitation du logement à la salle du bout du monde : 40 K€

- Acquisition d'un véhicule électrique en remplacement d'un vieux modèle : 40 K€

PROJET SUBVENTIONNABLE (10 K€)

- Plantations d'arbres et aménagements paysagers divers : 15 K€

- Restauration de l'orgue de l'église : 10 K€

PROJET SUBVENTIONNABLE

- Externalisation de l'infrastructure informatique : 46 K€

PROJETS EN PHASE D'ETUDES EN 2021

Pour anticiper les augmentations de population sur Elisabethville les écoles seront aménagées :

- Extension de la salle périscolaire de l'école perce neige (150 K€)

- Création d'une classe supplémentaire à l'école Louis Pasteur (150 K€)

- Cellule de téléconsultation médicale à Elisabethville